



Pénalisation des agentes de la Fonction publique pendant la grossesse, une attaque inacceptable (courrier intersyndical)

mardi 10 juin 2025, par [CGT educ'action](#)

L'intersyndicale Fonction publique a adressé une lettre ouverte au Premier ministre, à la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations et au ministre de l'action publique, de la Fonction publique et de la simplification afin de mettre fin à la pénalisation des agentes de la fonction publique avec la perte de rémunération subie pendant la grossesse en cas de congé maladie ordinaire.

Nos organisations syndicales dénoncent solennellement une mesure discriminatoire d'une gravité inacceptable à l'encontre des femmes en situation de grossesse exerçant dans la fonction publique. À compter du 1er mars 2025, vos choix politiques impliquent que les femmes en situation de grossesse placées en congé maladie ordinaire - hors congé pour grossesse pathologique ou congé maternité - subiront une perte de rémunération de 10 % dès le premier jour d'arrêt. Ainsi, une femme dont la grossesse est déclarée mais qui serait contrainte de s'arrêter quelques jours sur avis de son médecin verra sa rémunération amputée.

Ce choix politique constitue une discrimination sexiste manifeste et une attaque contre les droits des femmes et leurs conditions matérielles de vie. Il renvoie à une époque que nous pensions révolue où les droits des travailleuses étaient suspendus à leur capacité à rester « productives » malgré les difficultés physiques liées à la maternité.

Est-ce ainsi que votre gouvernement entend défendre les droits des femmes ?

La baisse de la rémunération dès le deuxième jour d'arrêt maladie rend coupable tous les agents et agentes d'être malades : elle est intrinsèquement injuste et nous continuons de la dénoncer. Mais, au XXIe siècle, rien ne peut justifier qu'un gouvernement, prétendument attaché à l'égalité entre les femmes et les hommes, puisse faire peser sur les agentes enceintes une sanction financière injuste sans tenir compte des réalités médicales, sociales ou professionnelles liées à leur grossesse. Cette décision est d'autant plus scandaleuse qu'elle touche un secteur, la fonction publique, où les inégalités salariales, les retards de promotion, les carrières hachées, les temps partiels imposés et la précarité contractuelle sont structurellement présentes. Vous ajoutez à ces inégalités une violence économique supplémentaire.

Et pour rappel, en 2018, le Parlement avait corrigé par amendement la dimension sexiste de l'instauration du jour de carence en le supprimant pour les femmes enceintes, montrant sa capacité à entendre les alertes et revendications, dont celles portées par nos organisations syndicales.

Nous exigeons :

- le retrait immédiat de la baisse de la rémunération des jours d'arrêt maladie, injuste pour l'ensemble des agent·es de la fonction publique ;
- la garantie pleine et entière du maintien de salaire pour toute femme enceinte placée en congé maladie ordinaire sur avis médical quelle qu'en soit la nature ;
- des politiques de santé au travail dans la fonction publique qui prennent réellement en compte la santé globale des femmes au travail mais aussi les parcours de maternité et le retour à l'emploi.

Pour nos organisations syndicales, sanctionner les femmes parce qu'elles sont enceintes ne relève pas d'une politique liée aux contraintes budgétaires : c'est une régression, c'est une attaque contre toutes les femmes et c'est une faute.

Nous attendons donc un retrait clair et assumé de cette mesure inégalitaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, en notre détermination collective.

Bagnolet, vendredi 6 juin 2025

Pour lire, télécharger, imprimer et afficher sur le panneau syndical l'intégralité de la lettre ouverte, cliquez ci-dessous !



Bagnolet, vendredi 6 juin 2025

à :
Monsieur François Bayrou,
Premier ministre,
Madame Aurore Bergé,
Ministre déléguée auprès du Premier ministre,
chargée de l'égalité entre les femmes et les
hommes et de la lutte contre les
discriminations,
Monsieur Laurent Managol,
Ministre de l'Action publique,
de la Fonction publique et de la Simplification

Objet : pénalisation des agents de la fonction publique pendant la grossesse, une étiquette inacceptable

Monsieur le Premier ministre,
Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Nos organisations syndicales dénoncent solennellement une mesure discriminatoire d'une gravité inacceptable à l'encontre des femmes en situation de grossesse exerçant dans la fonction publique. À compter du 3er mars 2025, vos choix politiques impliquent que les femmes en situation de grossesse placées en congé maladie ordinaire – hors congé pour grossesse pathologique ou congé maternité – subiront une perte de rémunération de 10 % dès le premier jour d'arrêt. Ainsi, une femme dont la grossesse est déclarée mais qui serait contrainte de s'absenter quelques jours sur avis de son médecin verrait sa rémunération amputée.

Ce choix politique constitue une discrimination sexuelle manifeste et une attaque contre les droits des femmes et leurs conditions matérielles de vie. Il renvoie à une époque que nous pensions révolue où les droits des travailleuses étaient suspendus à leur capacité à rester « productives » malgré les difficultés physiques liées à la maternité.

Est-ce ainsi que votre gouvernement entend défendre les droits des femmes ?

La baisse de la rémunération dès le deuxième jour d'arrêt maladie rend coupable tous les agents et agent·es d'être malades - elle est intrinsèquement injuste et nous continuons de la dénoncer. Mais, au X^{IX} siècle, rien ne peut justifier qu'un gouvernement, prétendument attaché à l'égalité entre les femmes et les hommes, puisse faire passer sur les agents enceintes une sanction financière injuste sans tenir compte des réalités médicales, sociales ou professionnelles liées à leur grossesse. Cette décision est d'autant plus scandaleuse qu'elle touche un secteur, la fonction publique, où les inégalités salariales, les retards de promotion, les carrières hachées, les temps partiels imposés et la précarité contractuelle sont structurellement présentes. Vous ajoutez à ces inégalités une violence économique supplémentaire.

...